



**Les enseignants, logés au sein du Mouvement On a trop supporté (OTS) soulèvent un certain nombre de griefs, sans lesquels, les cours de ne seront plus dispensés aux apprenants**

I- Le paiement immédiat de la dette envers les enseignants, les 181 milliards relatif aux rappels, avancements, allocations familiales, et autres primes.

II- La révision, amélioration et arrimage aux aspirations des enseignants du statut particulier des enseignants. Doit y figurer:

Concernant la politique salariale et de rémunération des enseignants

III- L'indexation automatique des salaires des enseignants. C'est-à-dire que les salaires des enseignants doivent augmenter automatiquement si l'inflation (la hausse des prix sur le marché) augmente d'un certain montant, à partir de 2%. (Si les prix augmentent de 2% sur le marché, les salaires des enseignants augmentent de 2% automatiquement).

IV- La revalorisation du salaire de base des enseignants 280 000f pour les A2 et 250 000f pour les A1 minimum.

V - L'introduction d'une indemnité spéciale de fonction (comme chez les magistrats): 100 000f pour les A2 et 75 000f pour les A1.

VI- La revalorisation de l'indemnité de logement à 100 000f pour les A2 et 75 000f pour les A1.

VII- L'introduction d'une prime d'eau et d'électricité 10 000f pour l'eau et 30 000f pour l'électricité.

VIII- La revalorisation de la prime de recherche à 50 000f.

IX - La revalorisation de la prime de technicité à 30 000f.

X- L'automatisation des avancements (effet financier).

XI- L'automatisation et l'harmonisation de la prime de rendement trimestrielle à 60 000f pour les A2 et 45 000f pour les A1.

XII- L'introduction d'une prime de transport pour les enseignants en zones rurales, selon l'éloignement par rapport au centres urbains le plus proche: 20 000f pour ceux des enseignants exerçant dans les grandes villes (Yaoundé et Douala. Et 20 000f de plus pour chaque 5km à mesure qu'on s'éloigne de ces grandes métropoles.

XIII- L'introduction d'une prime de risques pour les enseignants affectés dans les zones d'insécurité et particulièrement difficiles : 50 000f.

XIV- La suppression immédiate du système de 2/3 et dès lors le paiement total des salaires.

XV- Le paiement total des rappel de 2/3 et 1/3 sans implication des taxes sur nos rappels.

XVI- L'automatisation des paiements de nos avancements sans plus tarder

XVII- L'effectivité de la bourse mensuelle pour les élèves professeurs des ENS/ENSET:80 000f pour le second cycle et 50 000f pour le premier cycle.

Concernant la gestion des carrières des enseignants et la GRH en générale

XVIII- L'élaboration d'un véritable profil de carrière clairement défini avec tous les postes de travail qu'on trouve au Minesec et les conditions précises pour accéder à ces postes (Le tableau d'adéquation de l'agent fonctionnaire enseignant de la page 11 du statut particulier n'est pas un profil de carrière véritable). Exemple :

Pour un poste à la direction du budget du Minesec, on doit préciser aux enseignants les conditions précises à remplir pour postuler à de tels postes de travail. Ça ne doit pas être des nominations népotisme comme on le constate.

XIX- La formation continue des enseignants automatique. 3 mois de recyclage obligatoire à l'ENS/ENSET après chaque 3 ans de service (les séminaires que les IP organisent au début

d'année pour dire aux enseignants de donner les points aux élèves avec le motif de l'APC c'est pas ça la formation continue).

XX- Des enseignements avec des critères bien élaborés et des outils adaptés, sans conduire à des sanctions administratives mais qui a pour rôle de déceler les besoins de formation des enseignants et le perfectionnement des enseignants.